

DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE 2015

RENTRÉE 2015

Mise en œuvre du programme de l'école maternelle, de l'enseignement moral et civique et des parcours éducatifs.

POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

RENFORCER L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN
GRÂCE À LA MAÎTRISE DES LANGAGES

Nouveau programme de Maternelle

Le temps de scolarité déterminant que constitue l'école maternelle, conçue comme **un cycle unique et fondamental**, centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, vise à prévenir les difficultés, réduire les inégalités et inscrire chaque enfant dans un parcours de réussite.

Les enseignements sont organisés en **cinq domaines d'apprentissage** :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Des ressources d'accompagnement relatives aux besoins d'un jeune enfant et à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, au langage oral et à la découverte de l'écrit, au jeu, au graphisme et à l'écriture, à l'exploration du vivant, des objets et de la matière, et à l'activité physique seront mises en ligne dès la rentrée 2015, pour faciliter le travail des équipes enseignantes. La mise en œuvre de ce nouveau programme doit favoriser une réflexion des équipes sur **l'évaluation en maternelle**, qui privilégie l'observation des élèves au cours des activités ordinaires de la classe et permet d'apprécier leurs progrès et d'en rendre compte aux familles.

La lutte contre l'innumérisme

la maîtrise des savoirs et des compétences mathématiques par tous les élèves et la lutte contre l'innumérisme occupent également une place importante dans la refondation pédagogique du système éducatif.

Les 10 mesures clés de la « stratégie mathématiques » s'articulent autour de **3 grands axes** :

- 1 - Des programmes de mathématiques en phase avec leur temps
- 2 - Des enseignants mieux formés et mieux accompagnés pour la réussite de leurs élèves
- 3 - Une nouvelle image des mathématiques

Un portail national dédié aux mathématiques sera créé ; il constituera un outil de référence pour les enseignants.

Date à retenir

Semaine des Maths
14 au 22 mars 2016

Evaluation en CE2

Une évaluation du niveau des élèves **en français et en mathématiques** est mise en place **au début de la classe de CE2** pour permettre aux équipes pédagogiques d'**identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant**. Pour les y aider, une banque d'outils d'aide à l'évaluation en ligne sera mise à leur disposition durant le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Elle comportera un large choix d'items en français et en mathématiques se référant explicitement aux domaines du socle commun.

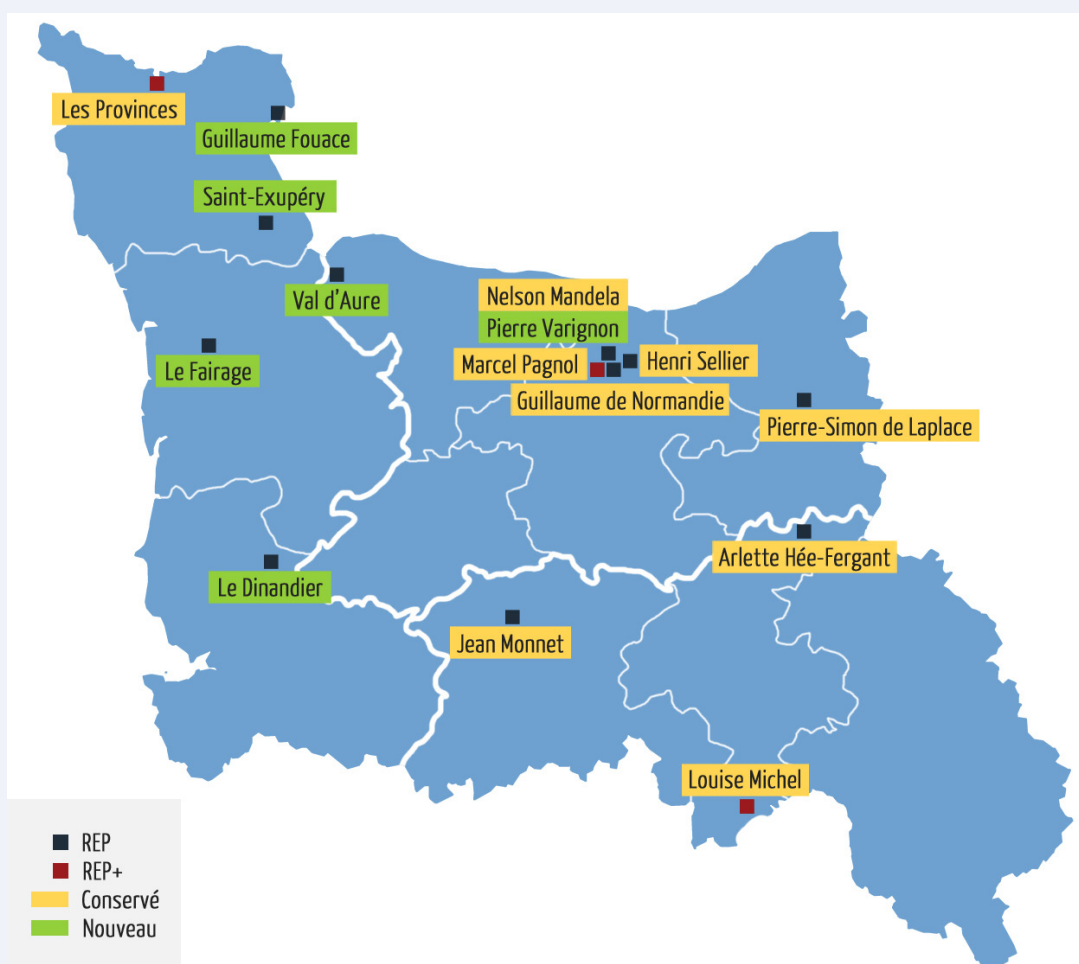
POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS POUR PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUS

L'éducation prioritaire

Les Réseaux de l'Éducation Prioritaire ont pour mission de soutenir les élèves dont les difficultés scolaires sont imputables à des conditions économiques, sociales et culturelles. C'est une mesure de justice et d'équité.

Les réseaux de l'éducation prioritaire de Caen sont organisés en un réseau académique qui favorise la **mutualisation des pratiques et des dispositifs et qui développe des expérimentations** à une large échelle.



Un réseau d'éducation prioritaire correspond à un collège associé aux écoles de son secteur de recrutement qui présentent les caractéristiques sociales et scolaires comparables..

L'éducation prioritaire, ce n'est pas uniquement des moyens supplémentaires mais c'est également la volonté de toute l'équipe éducative et pédagogique d'innover au cœur de la classe. Le réseau de l'éducation prioritaire est un laboratoire pédagogique dont l'intérêt dépasse les premiers intéressés. On y réfléchit à l'évaluation sans notes, à l'évaluation diagnostique ; on expérimente des pratiques d'enseignement décloisonnées, des dispositifs de suivi des parcours des élèves ; on veut rapprocher les équipes des parents dans une dynamique de co-éducation.

La priorité est donnée au 1^{er} degré dans les Rep+ puis dans les Rep avec la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et le dispositif «Plus de maîtres que de classes».

POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS POUR PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUS

Ecole Inclusive

Les élèves dont les difficultés scolaires relèvent d'un trouble des apprentissages peuvent désormais bénéficier d'un **plan d'accompagnement personnalisé** (Pap). Un document type national est mis à disposition des équipes afin de les accompagner.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (Geva-Sco) favorisent un dialogue accru entre les familles, les équipes éducatives de suivi de la scolarisation et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ; ils garantissent aussi l'harmonisation des procédures et des décisions au plan national.

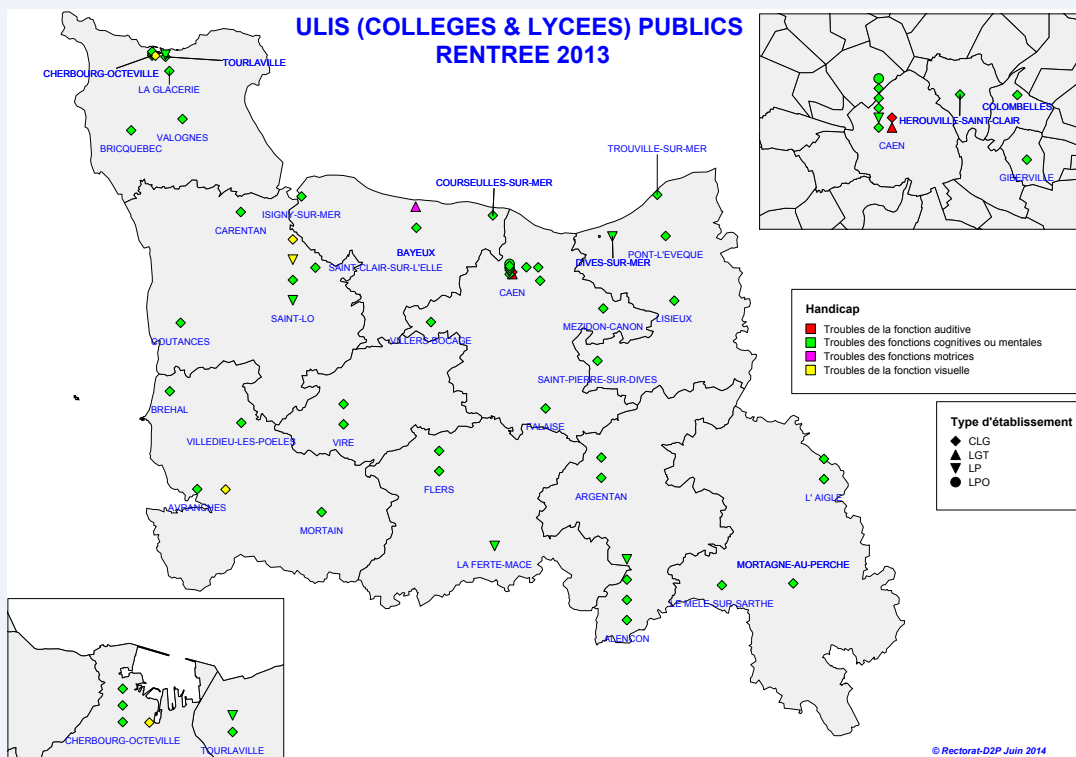
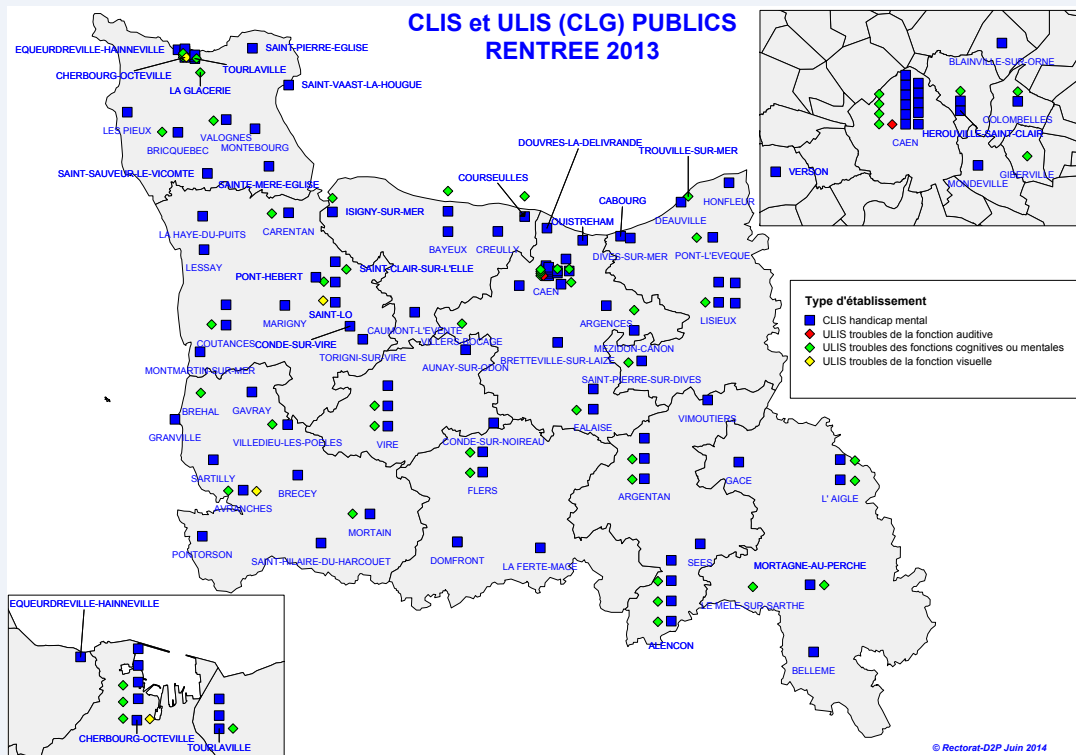
S'agissant de la scolarisation des élèves en situation de handicap, pour favoriser la continuité des parcours et harmoniser les pratiques entre le 1er et le 2nd degrés, la nouvelle circulaire sur les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) redéfinit les classes pour l'inclusion scolaire (Clis) qui deviennent **des «Ulis école», «Ulis collège» et «Ulis lycée»**. Ces dispositifs ont vocation à accompagner les élèves en situation de handicap vers une meilleure insertion professionnelle. Enfin, les élèves ayant une notification d'aide humaine individuelle ou mutualisée bénéficient d'un accompagnement par des personnels recrutés à cet effet et formés.

L'académie de Caen compte actuellement 1558 contrats aidés ; ils seront 1 824 à la rentrée 2015 soit + 266. Ils seront prioritairement dédiés à l'aide aux élèves en situation de handicap.

Par ailleurs, à la rentrée 2015, sera créée à Caen une unité d'enseignement spécialisée dans l'accueil des enfants autistes.

POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS POUR PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUS



POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

RENFORCER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

Pour favoriser la fluidité des parcours, toutes les transitions doivent être mieux accompagnées (école/collège, collège/lycée, lycée/supérieur) : le renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire au supérieur sera poursuivi avec l'application de conventions entre les établissements scolaires et supérieurs.

Le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle à l'École est organisée sous la forme d'un parcours qui invite à penser cette éducation de façon continue et cohérente, de l'amont à l'aval, sur le temps long des scolarités primaire et secondaire.

Il se fonde sur 3 champs d'action indissociables qui constituent ses 3 piliers :

- des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Ce parcours offre un cadre propice aux projets transdisciplinaires qui favorisent ainsi :

- l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe ;
- le recours à l'expérimentation, au tâtonnement ;
- l'observation partagée et la communication ;
- le développement de la créativité par l'émulation ;
- l'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun ;
- le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble et d'articuler des univers professionnels différents.

Le parcours avenir (PIIODMEP)

Ce parcours se fonde sur l'acquisition de connaissances relatives au monde économique et professionnel et de compétences associées **dans le cadre des enseignements disciplinaires**. Cet ancrage dans les disciplines doit permettre à l'élève de donner du sens aux matières enseignées et d'avoir les connaissances et compétences suffisantes pour se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation raisonnés.

Ce parcours est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Pour assurer le suivi, l'application FOLIOS sera généralisée.

Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Par ailleurs, l'année scolaire 2015-2016, marquée par de grands événements sportifs, sera celle du **sport scolaire de l'école à l'université**. Il s'agit de promouvoir la pratique sportive des jeunes et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs éducatives et citoyennes transmises aussi par le sport.

Date à retenir

Journée du sport
scolaire
16 septembre 2015

POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

Le ministère s'est fixé 2 objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage et faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant déjà décroché. Toutes les mesures du plan d'action doivent être progressivement mises en œuvre, en mettant l'accent sur **la persévérance scolaire**, à laquelle une semaine sera consacrée.

Favoriser l'insertion professionnelle et sociale

Les acteurs du système éducatif doivent se mobiliser pour **mieux articuler formation et emploi**. Dans ce cadre, le lycée doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière, puisqu'il est souvent le lieu où l'orientation se concrétise progressivement par des choix successifs. Le parcours Avenir, les enseignements d'exploration au lycée général et technologique, les périodes de détermination en seconde professionnelle, les passerelles, les stages passerelle ou de mise à niveau, les possibilités offertes d'accéder à l'apprentissage participent ainsi à la construction du parcours de formation de chaque élève.

Développer le goût d'entreprendre et l'esprit d'initiative grâce aux actions partenariales conduites avec les acteurs économiques et sociaux

- Les pôles de stages constituent une traduction concrète de la relation entre l'école et le monde de l'entreprise en faveur de l'orientation et de la formation. Chaque pôle de stages devra être opérationnel dès la rentrée 2015, avec un objectif : faciliter l'accès des jeunes aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).
- Les « Campus des métiers et des qualifications », labellisés par l'Etat sur l'ensemble du territoire seront des pôles de formation en synergie avec les politiques territoriales de développement économique.

L'insertion professionnelle dans l'académie de Caen

L'apprentissage sous statut scolaire sera développé dans les EPLE pour atteindre l'objectif de 60 000 apprentis au niveau national

La fonction publique s'est fortement mobilisée pour accueillir des apprentis dans ses services. Ainsi le rectorat de Caen a pour objectif d'en recruter 42 à cette rentrée dans différents domaines (maintenance, formation continue, médiation culturelle, communication...)

Parallèlement, l'éducation nationale recrutera à la rentrée prochaine **102 personnes en service civique** principalement dans les écoles et les établissements scolaires de l'académie. Ils auront pour mission de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes dans différents projets (développement durable, prévention des addictions, lutte contre le décrochage...)

Les jeunes sortis prématurément du système scolaire doivent pouvoir revenir en formation afin de se qualifier. La campagne «Reviens te former» de l'année 2014-2015 se poursuivra durant l'année prochaine.



POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

L'usage des outils numériques doit contribuer au renforcement des apprentissages fondamentaux et à la lutte contre le décrochage ; il doit également faciliter la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève.

Le déploiement généralisé des technologies numériques dans la société implique aussi l'acquisition par les élèves, dès l'école primaire, de nouvelles compétences. Le numérique doit enfin faciliter le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, tant pour les enseignements disciplinaires qu'interdisciplinaires, en offrant des outils et des services favorisant la mise en place de projets et de parcours éducatifs.

La mise en avant de l'autonomie, de la créativité et de la responsabilité des élèves mais aussi le développement de l'entraide et de la coopération sont autant de situations d'apprentissage favorisées par le développement du numérique.

La connaissance des principes fondamentaux de l'informatique doit permettre à tous les élèves de mieux comprendre les enjeux d'un monde toujours plus connecté et d'en être les acteurs de demain.

Le CLÉMI accompagne les équipes éducatives au développement d'une véritable culture numérique qui doit devenir un objectif de formation, afin de forger l'esprit critique des élèves. L'éducation aux médias et à l'information contribue au parcours citoyen et doit en particulier être renforcée à l'heure du numérique et des réseaux sociaux. Parallèlement, le rectorat travaille en étroit partenariat avec la région Basse-Normandie depuis 2010 sur un dispositif d'éducation aux écrans proposé principalement aux élèves de seconde. Il ne s'agit donc pas de juger les élèves sur leurs pratiques d'utilisation des écrans mais bien de les accompagner et les responsabiliser. « Ne pas juste cliquer mais cliquer juste ! »

Date à retenir

Assises nationales
à l'action numérique
(MRI à Caen)

Journée des scolaires :
2 octobre 2015

POUR UNE ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ

RENFORCER LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Un **parcours citoyen**, appuyé notamment sur la mise en place à tous les niveaux d'enseignement à la rentrée 2015 de **l'enseignement moral et civique**, devra être organisé de l'école élémentaire à la terminale.

Ce parcours citoyen devra :

- permettre aux élèves de comprendre le principe de laïcité, en s'appuyant notamment sur la Charte de la laïcité à l'École, qui sera présentée aux élèves et à leurs parents à la rentrée scolaire et signée par eux pour attester la reconnaissance de chacun de ses principes
- favoriser la participation de l'élève à la vie de l'école et de l'établissement et les expériences et engagements en dehors de l'école, notamment avec les partenaires associatifs
- développer l'éducation aux médias et à l'information.

Le parcours citoyen pourra prendre appui sur des actions éducatives et favoriser l'implication active de chaque élève dans les événements de l'année

Le **respect de la liberté et de la dignité d'autrui**, le rejet de toutes les discriminations, l'engagement au service de la communauté et la prévention du racisme et de l'antisémitisme doivent fonder les projets éducatifs et s'inscrire au cœur de la vie scolaire.

Par ailleurs, **les projets d'ouverture sur l'Europe et le monde** seront encouragés. Rencontrer des cultures différentes, apprendre de l'autre et expérimenter avec lui, s'inspirer des expériences menées ailleurs, utiliser ses savoirs pour se faire mieux connaître et/ou partager des pratiques : autant d'aspects qui pourront être explorés pour bâtir ces projets, par exemple dans le cadre du programme Erasmus +

D'autre part, une culture de l'égalité entre les sexes et **du respect mutuel** garantit à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portée à ses compétences, son parcours scolaire, sa réussite et son bien-être.

Les groupes « **climat scolaire** », en articulation avec les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), doivent poursuivre leur action contre toutes les formes de harcèlement en milieu scolaire : le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » et une nouvelle campagne de communication en matière de « Lutte contre l'homophobie » seront reconduits en 2015.

L'éducation au développement durable est généralisée dans les programmes d'enseignement et les formations, dans les projets des écoles et des établissements scolaires. Le ministère de l'Éducation nationale se mobilise pour l'accueil, en décembre 2015, de la conférence des Nations unies sur le changement climatique « Paris Climat 2015-COP 21 ». Dans les établissements, des débats sur le changement climatique seront organisés, notamment pendant la Semaine du climat, à partir du 5 octobre.

Événements de l'année

Journée nationale de la laïcité
9 décembre 2015

Journée internationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
21 mars 2016
(dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme)

Semaines de l'engagement lycéen

Concours et olympiades

Commémorations

Campagnes nationales de solidarité

Campagne « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

Campagne de lutte contre l'homophobie

Date à retenir

Paris Climat 2015-COP 21
Décembre 2015

Semaine du climat
À partir du 5 octobre

POUR UNE ÉCOLE DE LA CITOYENNETÉ

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET LA CULTURE DE L'ENGAGEMENT

Les projets éducatifs territoriaux (PEDT) sont généralisés en 2015.

Le PEDT a été envisagé comme un outil méthodologique, accessible à tout type de territoire, au service des élus et de la mise en œuvre de la réforme. Il a été proposé comme un ensemble de repères aidant à la réflexion, à la construction et la formalisation d'un projet éducatif cohérent.

L'inclusion d'un volet « laïcité et citoyenneté » dans chaque PEDT doit être encouragée et il s'appuiera sur les ressources mises à disposition sur le site ministériel : pedt.education.gouv.fr

Le pilotage académique accompagne les partenariats avec les associations éducatives complémentaires de l'école dans les domaines de la promotion de l'engagement, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ou de l'éducation aux médias et à l'information.

Complémentaire de l'engagement associatif et du service civique universel, [la réserve citoyenne de l'éducation nationale](#) se déploiera fortement dans les écoles et collèges à partir de la rentrée 2015. La réserve citoyenne constitue ainsi, pour l'institution scolaire, l'occasion de mobiliser, au-delà des différentes composantes de la communauté éducative et des acteurs qui interviennent déjà aujourd'hui, les forces vives de la société civile.



Coéducation avec les parents

L'école se construit aussi grâce à la participation de tous les parents, dans le cadre de la coéducation ; le dialogue avec ceux-ci, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire, devra être redynamisé. Pour cela, on pourra s'appuyer sur l'aménagement des espaces parents au sein des écoles et des établissements, la généralisation du dispositif de la Mallette des parents, le renforcement du dispositif Ouvrir l'École aux parents, la généralisation des environnements numériques de travail et les différentes actions de soutien à la parentalité.

À la rentrée 2015, [un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté](#) (CESC) sera mis en place ; il conviera à ses travaux l'ensemble des partenaires soucieux et susceptibles d'apporter leur concours aux projets départementaux, notamment en matière d'éducation à la citoyenneté et de définition des actions du parcours citoyen. [La semaine de la démocratie](#) devra être un temps fort des écoles et des établissements pour valoriser les élections des représentants de parents d'élèves.

FORMER ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

LA POLITIQUE DE FORMATION

Les priorités du plan national de formation (PNF) 2015-2016 : école maternelle, éducation aux valeurs de la République et préparation à la réforme du collège.

Il s'agit de fournir aux enseignants et personnels d'éducation un ensemble cohérent de supports variés dans un double objectif : faciliter une première appropriation des programmes et dispositifs nouveaux et compléter les formations mises en place. Le PNF a pour vocation d'apporter un accompagnement aux académies à travers des actions qui concernent la formation des personnels de l'encadrement académique et départemental ainsi que la formation de formateurs.

Dans le cadre du plan de formation 2015 - 2016, les formations proposées s'articuleront autour de 3 actions prioritaires :

- l'application du programme de l'école maternelle, en application dès la rentrée 2015 ;
- dans le cadre de la scolarité obligatoire : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; la nouvelle organisation pédagogique du collège ; la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ; les modalités d'évaluation des élèves ; l'accompagnement des nouveaux programmes ;
- pour l'éducation aux valeurs de la République : l'enseignement moral et civique, application du programme d'enseignement à partir de la rentrée 2015 ; le parcours citoyen.

L'académie de Caen prévoit donc 5 jours de formation à destination de tous les chefs d'établissement et professeurs de collège.

FORMER ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

MIEUX ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS DANS LEURS MISSIONS

Les missions des personnels enseignants dont le contenu a évolué et s'est progressivement enrichi, doivent être redéfinies. Les décrets du 20 août 2014 traduisent et consolident, à partir de la rentrée 2015 l'ensemble de ces évolutions pour [les enseignants qui exercent dans le second degré](#), en reconnaissant l'éventail de leurs missions.

Alors que seule la mission d'enseignement était identifiée dans les décrets du 25 mai 1950, [ces nouveaux textes reconnaissent l'ensemble des missions inhérentes au métier d'enseignant dans le second degré](#).

Désormais, sont prises en compte :

- [la mission d'enseignement](#), qui continue à s'accomplir dans le cadre des maxima hebdomadaires de service actuels ;
- l'ensemble des [missions liées directement au service d'enseignement](#) ; sont ainsi reconnus les temps de préparation et de recherche nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, les activités de suivi, d'évaluation et d'aide à l'orientation des élèves inhérentes à la mission d'enseignement, le travail en équipe pédagogique ou pluri-professionnelle ainsi que les relations avec les parents d'élèves ;
- [des missions complémentaires](#) exercées par certains enseignants, qui se verront attribuer des responsabilités particulières afin de mener des actions pédagogiques dans l'intérêt des élèves.

Des projets sont également en préparation pour mieux identifier et reconnaître l'ensemble des missions des [personnels enseignants du premier degré](#). D'ores et déjà, pour faciliter l'exercice de leurs responsabilités par les directeurs d'école, les démarches académiques et départementales visant à simplifier leurs tâches administratives doivent être poursuivies et se concrétiser de manière significative

A L'HORIZON DE LA RENTRÉE 2016

ACADÉMIE DE CAEN

L'année 2015-2016 sera aussi une année de préparation des personnels aux évolutions majeures de la rentrée 2016. L'opportunité d'une modification simultanée de l'organisation pédagogique du collège et du renouvellement des contenus d'enseignement, tout comme le lancement du grand plan numérique pour l'éducation, imposent la mobilisation et l'engagement de tous, dès cette année, pour créer les conditions du changement.

Cette préparation se fera par un effort de formation important et un travail collectif, dans chaque collège, pour définir le projet pédagogique de la rentrée 2016, incluant :

- les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI),
- l'accompagnement personnalisé,
- les modalités d'utilisation de la marge d'heures professeurs.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA RÉFORME DU COLLÈGE

L'objectif du nouveau collège est double :

- renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements
- développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

L'organisation des enseignements dans l'établissement

- Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires : accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).
- En complément aux deux thématiques des EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » et « Langues et cultures étrangères ou régionales », le collège propose [un enseignement de complément de latin, de grec ou de langue régionale](#).
- Désormais, les élèves de 6e bénéficieront de 4 heures d'enseignement de technologie et de sciences expérimentales (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie). S'ajouteront 2 heures d'enseignements artistiques (Arts plastiques et éducation musicale) pouvant être regroupés.
- Les élèves de 6e auront 3 heures d'accompagnement personnalisé et les élèves de la 5e à la 3e d'1 heure à 2 heures.

Le total hebdomadaire des heures mis à la disposition des établissements pour la prise en charge des élèves de la classe de sixième à la classe de troisième augmente : il passe de 110,5 heures à 116 heures pour les quatre niveaux.

[Les projets sont mis en cohérence dans les différentes instances](#) selon les modalités qui régissent l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les collèges :

• Le conseil d'enseignement

Le conseil d'enseignement, qui réunit les professeurs d'une même discipline, réfléchit à la mise en œuvre du programme de cycle, aux besoins de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la discipline et à l'inscription de la discipline dans les huit thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires.

• Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique, présidé par le chef d'établissement, réunit notamment au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement et un professeur par champ disciplinaire. Il favorise la concertation entre les enseignants des différentes disciplines et des différentes équipes de classe, et prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Il est consulté sur la préparation de l'organisation des enseignements.

• Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, qui réunit les représentants des personnels, les représentants des usagers (parents d'élèves et élèves) et les représentants de l'administration et des collectivités territoriales, arrête la répartition des moyens horaires entre les enseignements communs, les enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) et les enseignements de complément.

LA RÉFORME DU COLLÈGE

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires concernent les élèves à partir de la 5e . Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective.

Les EPI sont des temps privilégiés qui visent à développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet.

Chaque EPI porte sur l'une des 8 thématiques interdisciplinaires suivantes :

- corps, santé, bien-être et sécurité ;
- culture et création artistiques ;
- transition écologique et développement durable ;
- information, communication, citoyenneté ;
- langues et cultures de l'Antiquité ;
- langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
- monde économique et professionnel ;
- sciences, technologie et société.

Toutes les disciplines d'enseignement participent aux EPI et dans ce cadre contribuent à la mise en œuvre des 3 parcours éducatifs : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours Avenir. La mise en place de ces parcours doit favoriser la participation d'autres personnels de l'établissement et les partenariats.

À l'issue du cycle 4 (5e, 4e, 3e), chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur au moins six des huit thématiques interdisciplinaires . Les EPI offerts aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente.

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé concerne tous les élèves et tous les niveaux. Il est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle.

L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

En classe de 6e, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser. On cherchera notamment à faire acquérir plus explicitement les méthodes nécessaires aux apprentissages.

En 5e, 4e et 3e les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il favorise, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.

LA RÉFORME DU COLLÈGE

Les langues vivantes étrangères et régionales

L'offre de formation en langues vivantes étrangères de l'établissement est définie [dans le cadre de la nouvelle carte académique des langues vivantes](#) (public et privé sous contrat), [qui sera achevée à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016](#).

La nouvelle carte des langues vivantes assure, dans chaque académie, une continuité de l'apprentissage entre le primaire et le collège, et vise le développement de la diversité linguistique, notamment en faveur de l'allemand.

Les élèves qui ont bénéficié à [l'école élémentaire de l'enseignement d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais](#) ou d'une langue régionale [peuvent se voir proposer de poursuivre l'apprentissage de cette langue en même temps que l'enseignement de l'anglais dès la classe de sixième](#). L'apprentissage de ces deux langues se fera à hauteur de 6 heures hebdomadaires. Les élèves doivent être répartis sur plusieurs classes pour éviter toute constitution de filières.

[Le démarrage de la deuxième langue vivante en classe de cinquième](#), avec un horaire hebdomadaire de 2,5 heures de la classe de cinquième à la classe de troisième, augmente le temps d'exposition des élèves à la langue vivante étrangère.

Dans l'académie de Caen

Outre les formations dispensées aux professeurs de collège, CPE, personnels d'éducation, inspecteurs de l'éducation nationale et personnels de direction, [le Recteur de l'académie de Caen a mis en place un groupe de pilotage académique](#). Présidé par le Recteur, il est composé des équipes de direction du rectorat et des DSDEN, des DASEN, d'Inspecteurs du second degré, du chef du SAI0, de responsables de formation, des principaux et directeurs de collèges.

Ils se répartiront en 5 groupes de travail :

- pédagogie et cycles ;
- information et orientation ;
- SEGPA ;
- formation (Enseignants, CPE et Personnels de direction) ;
- dotation horaire globale.

Il s'agira ensuite d'articuler de façon fluide les travaux de ces 5 groupes pour que la mise en place de la réforme se fasse dans les meilleures conditions, au profit de nos élèves et de nos personnels.

D'autre part, durant tout le mois le septembre, le Recteur et ses équipes se rendront dans chaque bassin d'éducation pour la mise en oeuvre de cette réforme.

LES EFFECTIFS PRÉVISIONNELS DES ÉLÈVES

1^{ER} DEGRÉ

Public	Maternelle		Elémentaire		CLIS		Ecole primaire	
	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015
Calvados	22 280	21 855	35 760	35 485	506	512	58 546	57 852
Manche	14 076	14 090	22 745	22 444	462	468	37 283	37 002
Orne	8 129	7 865	12 944	12 863	245	248	21 318	20 976
Académie	44 485	43 810	71 449	70 792	1 213	1 228	117 147	115 830

Privé	Maternelle		Elémentaire		CLIS		Ecole primaire	
	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015
Calvados	3 270	3 207	6 066	6 123	29	29	9 365	9 359
Manche	3 011	3 010	5 839	5 787	8	8	8 858	8 805
Orne	1 859	1 797	3 310	3 292	0	0	5 169	5 089
Académie	8 140	8 014	15 215	15 202	37	37	23 392	23 253

2ND DEGRÉ

Public	Collège (avec SEGPA)		Lycée général et technologique (avec les étudiants)		Lycée professionnel et EREA		L'ensemble du 2 nd degré	
	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015
Calvados	27 003	26 567	14 685	15 043	5 053	5 115	46 741	46 725
Manche	18 217	17 995	9 407	9 658	3 651	3 668	31 275	31 321
Orne	10 573	10 314	4 866	5 112	2 311	2 330	17 750	17 756
Académie	55 793	54 876	28 958	29 813	11 015	11 113	95 766	95 802

Privé	Collège (avec SEGPA)		Lycée général et technologique (avec les étudiants)		Lycée professionnel et EREA		L'ensemble du 2 nd degré	
	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015	2014	Prévisions 2015
Calvados	7 069	7 250	4 436	4 363	2 158	2 159	13 663	13 772
Manche	6 000	5 984	2 382	2 406	996	1 034	9 378	9 424
Orne	3 024	3 013	1 243	1 212	704	707	4 971	4 932
Académie	16 093	16 247	8 061	7 981	3 858	3 900	28 012	28 128

LES RESSOURCES HUMAINES

PERSONNELS DU SECTEUR PUBLIC

Pour l'académie de Caen : 20 034 personnels (soit 18 833 ETP)

	Calvados		Manche		Orne	
	Personnes physiques	Équivalent temps plein (ETP)	Personnes physiques	Équivalent temps plein (ETP)	Personnes physiques	Équivalent temps plein (ETP)
Enseignants 1er degré	3 323	3 175	2 205	2 107	1 306	1 251
Enseignants 2nd degré	4 777	3 953	2 814	2 713	1 663	1 616
Personnels de direction	162	162	119	119	71	71
Personnels d'inspection	67	67	14	14	10	10
Personnels d'éducation	125	123	97	95	54	51
Personnels d'orientation	51	49	30	29	23	21
Personnels IATSS	966	923	489	466	303	288
Surveillance et assistance éducative	969	662	673	533	423	335
Ensemble	9 740	9 114	6 441	6 076	3 853	3 643

PERSONNELS DU SECTEUR PRIVÉ

Pour l'académie de Caen : 3 620 personnels

	Calvados	Manche	Orne	Académie
Enseignants 1er degré	458	450	282	1 190
Enseignants 2nd degré	1 172	780	478	2 430
Ensemble	1 630	1 230	760	3 620

LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS ET ÉCOLES À LA RENTRÉE 2015

1ER DEGRÉ

Calvados

54 ouvertures de classes et 72 fermetures

Le nombre de fusions d'écoles maternelles et élémentaires aboutissant à des écoles primaires s'élève à la rentrée 2015 à 25 écoles.

Manche

10 ouvertures de classes et 34 fermetures

2 ouvertures conditionnelles (comptage à la rentrée)

2,5 ouvertures provisoires (pour un an)

7 fermetures conditionnelles (comptage à la rentrée)

3 fusions d'écoles

2 fermetures d'école (Buais et école Prévert à Cherbourg-Octeville)

L'accent a été porté sur la mise en place des nouveaux REP et de la politique de la ville, avec la création de 6,75 postes dans le cadre du dispositif «Plus de maîtres que de classes», 10 emplois de remplaçant et 4 demi-postes de coordonnateur REP.

Orne

2 ouvertures de classes et 17 fermetures

Les écoles maternelle et élémentaire de Vimoutier fusionnent à cette rentrée et vont devenir une école primaire G.Flaubert/de la Varende.

2ND DEGRÉ

Ouverture à cette rentrée du BTS «Enveloppe du bâtiment» en apprentissage au Lycée des Andaines - CFA EN. De plus, de nombreuses formations de Bac pro et de BTS pourront désormais être proposées en apprentissage (Electrotechnique, Technicien constructeur bois, Imagerie médicale et radiologie thérapeutique...). Fermeture du Bac Pro «Environnement nucléaire» au Lycée Tocqueville de Cherbourg. Cette fermeture sera compensée par une augmentation de la capacité d'accueil du bac pro «maintenance des équipements industriels».

A la rentrée 2015, 7 établissements fusionnent pour devenir 3 lycées polyvalents.

Les fusions proposées concernent des lycées professionnels, comptant de faibles effectifs et dont la direction est unique avec le lycée général et technologique :

- le LGT et le LP « Les Andaines » à La Ferté-Macé deviennent le Lycée polyvalent «Les Andaines»
- le LGT et le LP « Pierre et Marie Curie » de Saint-Lô et le LP Corot deviennent le lycée polyvalent «Curie-Corot»
- le LGT « Jean Guéhenno » et le LP de Flers deviennent le lycée polyvalent «Jean Guéhenno».

RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION JUIN 2015

DNB

Résultats du Diplôme National du Brevet (DNB) session juin 2015

85.10% de réussite au brevet soit + 3.2 points par rapport à l'année 2014

	% de reçus	Total admis	Calvados	Manche	Orne	% de reçus en 2014
Général	85.91%	14 072	84.55%	88.40%	84.94%	82.21%
Professionnelle	80.21%	1 702	82.22%	79.03%	79.20%	79.24%
TOTAL	85.10%	15 774	84.20%	87.11%	83.80%	81.88%

BACCALAURÉAT

Résultats du baccalauréat session juin 2015.

89.24% de réussite au baccalauréat toutes séries confondues pour l'académie de Caen

	% de reçus en 2015	Total admis	Calvados	Manche	Orne	% de reçus en 2014
Baccalauréat général						
S	92.43%	3 382	92.40%	92.97%	91.51%	93.61%
ES	91.53%	3 173	91.05%	92.47%	91.13%	88.27%
L	91.28%	1 267	89.22%	93.26%	94.44%	92.10%
Total	91.92%	6 822	91.35%	92.86%	91.91%	91.61%

Baccalauréat technologique						
STMG	89.85%	1 133	89.07%	89.90%	91.77%	92.39%
STI2D	92.22%	462	91.02%	93.79%	92.63%	91.53%
STD2A	100%	32	100%	/	/	100%
ST2S	96.23%	511	96.99%	95%	96.19%	94.55%
STL	99.30%	142	100%	98.46%	/	96.99%
TMD	100%	9	100%	/	/	87.50%
Hôtellerie	80.95%	51	70.27%	96.15%	/	97.30%
Total	92.13%	2 340	91.54%	92.57%	93%	93.16%

Baccalauréats professionnels	82.62%	3 399	81.91%	86.78%	77.79%	85.79%
------------------------------	--------	-------	--------	--------	--------	--------

Dans l'académie de Caen, le taux de réussite sur l'ensemble des séries du baccalauréat reste élevé. On observe une légère hausse pour le baccalauréat général, à attribuer principalement à la série ES. Les résultats du baccalauréat technologique, quant à eux, connaissent une légère baisse par rapport à la session 2014 exceptionnellement élevée.

En ce qui concerne le baccalauréat professionnel, nous constatons un recul de 3 points.

Pour rappel : 90.1% de réussite au bac 2014 toutes séries confondues pour l'académie de Caen.

BTS

Sur la totalité des 3 118 candidats inscrits en BTS, 76.1% ont été admis à la session de juin 2015, soit 2 331 étudiants. Pour rappel, l'année dernière 79.8% d'étudiants ont été admis.